

# 1446, 18 août.

*Quittance d'Agnès, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, à Martin Roux, receveur du haut pays d'Auvergne d'une aide de deux cent vingt-six mille livres, de la somme de cent vingt-cinq livres tournois, quart d'une somme totale de cinq cent livres donnée par lesdits états.*

- A. Original sur parchemin, signé et jadis scellé<sup>1</sup>. 230 x 80-115 mm. Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 20389, n° 96.
- B. Copie moderne sur papier par Gaignières, incomplète. 235 x 375 mm. Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 20388, folio 156.

Nous Agnes, duchesse de Bourbonnoys et d'Auvergne, confessons avoir eu et receu de Martin Roux, receveur ou hault paÿs d'Auvergne de la porcion de l'aide de II<sup>C</sup> XXVI<sup>M</sup> l. t. mis sus par monseigneur le roy en ses paÿs de Languedoil ou mois de janvier dernier passé, et aussi des deniers mis sus par les gens des troys estaz dudit paÿs oultre et par dessus le principal dudit aide, pour les affaires communs d'icellui paÿs, la somme de six vint cinq livres tournois pour la quarte partie de V<sup>C</sup> l. t. a nous donnés et octroyees par les gens des troys estaz des hault et bas pays d'Auvergne, pour les causes contenues et declairees en leurs instruccions fetes et accordrees pour le fait dudit aide et lesdictes afferes communs a l'assemblee par eux fete a Esgueperse ou mois de fevrier dernier passé, de laquelle somme de VI<sup>XX</sup>V l. t. nous nous tenons pour contente et bien payee, et en avons quitté et quittons ledit receveur et tous autres. En tesmoing de ce, nous avons fait metre nostre seel a ces presentes le XVIII<sup>e</sup> jour d'aoust, l'an mil CCCC quarante et six.

Par madame la duchesse,  
(Signé :) Chapperon.

---

*Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.*

*Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d'Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d'Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances »(LabEx hastec), le Centre*

---

1. Gaignières (exemplaire B.) précise que, déjà à son époque, "le sceau est perdu".

*Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous Licence Ouverte V 2.0.*

*Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers ([actesprinciers.huma-num.fr](http://actesprinciers.huma-num.fr)).*